

COMMUNE DE CANNELLE

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA - Joseph MELGRANI -
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT -
- Antoine PINNA -
- Notaires associés –
6, Bd Albert 1er
Immeuble l'Impérial
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 7 août 2025, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Andrée ALATA, épouse FENECH, demeurant à AJACCIO.
Née à AJACCIO le 23 avril 1964 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé, tant directement que du chef de ses auteurs, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

A CANNELLE (Corse du Sud)

Diverses parcelles, cadastrées Section A lieudit CAVALLONE N°172 pour 29 a 50 ca, lieudit BREGIALA N°322 pour 01 ha 27 a 30 ca, lieudit PUNTA N°334 pour 96 a 66 ca, lieudit CHOSTARELLA numéros 396 pour 02 a 20 ca, 397 pour 07 a 40 ca, lieudit BREGIALA N°622 pour 35 a 40 ca, lieudit PASTRICCIARELLA N°623 pour 24 a 00 ca, lieudit TAGLIATO N°478 pour 28 a 45 ca, lieudit OGLIASTRELLO N°578 pour 26 a 57 ca et lieudit TIPONE N°737 pour 01 ha 62 a 00 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : scp.pmc@notaires.fr.

Pour avis Maître Paul CUTTOLI